

# Aurore & Gildas TERRIER

## Production laitière bio

EARL DES PÂTURAGES  
LINGEVRES | BESSIN

### L'EXPLOITATION DEPUIS 2020

- 2 UHT installées : Gildas à titre principal et Aurore à titre secondaire
- SAU de 87 ha (prairies + méteil puis 100 % herbager)
- Référence laitière : 240 000 L
- Mode de commercialisation : Danone
- 60 VL + 21 UGB génisses
- Sols argileux et argilo-limoneux
- Conversion bio : 2020 (non simultanée)



### OBJECTIFS DE L'EARL

- Produire du lait bio de qualité sur une exploitation familiale
- Dégager du temps libre
- Dégager un revenu
- Conserver une structure transmissible via Terre de Liens

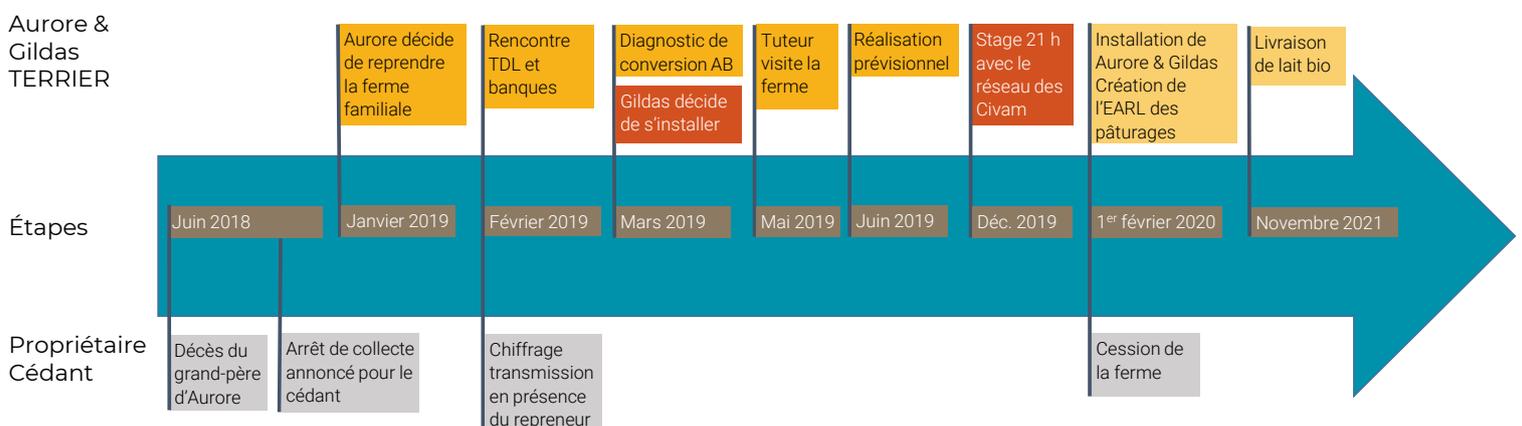
ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcellaire groupé autour de l'exploitation. 24 ha accessibles aux VL</li> <li>• Sols portants au printemps</li> <li>• Groupe d'agriculteurs pour l'entraide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bâtiment, installations et matériels très vétustes</li> <li>• Mise aux normes à faire</li> </ul>

### TYPE DE REPRISE :

- ▶ Transmission familiale
- ▶ Remplacement d'un éleveur par l'arrivée de 2 associés en couple

Reprise de la ferme en 2020

### CHRONOLOGIE INSTALLATION EARL DES PÂTURAGES



## OBJECTIFS D'INSTALLATION

- S'installer sans se surendetter.
- Conserver le modèle de ferme laitière familiale.
- Maintenir un équilibre vie professionnelle / vie de famille.
- Dégager 1 semaine de vacances par an et 1 WE tous les 2 mois.

## DÉROULEMENT DE LA TRANSMISSION

► **Juin 2018** | Décès du grand-père d'Aurore (propriétaire du corps de ferme et de 7 ha). La ferme, en production bovin lait conventionnelle, est exploitée par un tiers proche de l'âge de la retraite.

La laiterie annonce un arrêt de collecte pour août 2019. Jusqu'en janvier 2019 pas de dialogue possible avec le cédant.

► **Janvier 2019** | Aurore, enseignante en lycée agricole, annonce son intention de reprendre la ferme familiale comme double active. Aurore commence les démarches d'installation auprès des propriétaires, la DDTM, la laiterie.

► **Février 2019** | Rencontre de Terre de Liens Normandie (TDL) et de banques pour préparer la reprise de la ferme.

► **Mars 2019** · Réalisation du diagnostic de conversion à l'agriculture biologique | Gildas, sans formation agricole, décide de se reconverter et de s'installer avec Aurore.

► **Mai 2019** | Guy BESSIN, éleveur laitier bio, devient tuteur pour accompagner le projet d'installation, via le réseau de tuteur financé par la Région Normandie. Il a rassuré Aurore et Gildas sur le potentiel de la ferme.

► **Juin 2019** | Engagement des repreneurs auprès de la laiterie. La laiterie donne 6 mois supplémentaires au cédant afin de permettre la poursuite du projet de reprise. Réalisation du prévisionnel.

► **Novembre 2019** | Validation de l'acquisition des terres par la commission nationale de la foncière TDL.

► **Décembre 2019** | Stage 21h pour Gildas avec le réseau CIVAM, puis suivi formations. Tuilage avec le cédant.

► **Janvier 2020** | Fin du montage financier avec la banque.

► **1<sup>er</sup> février 2020** | Installation de Aurore & Gildas TERRIER. Création de l'EARL des Pâturages. Démarrage de la conversion bio.

► **1<sup>er</sup> novembre 2021** | Livraison de lait bio.

## PROJET DES REPRENEURS

Améliorer les conditions de travail via l'investissement dans du matériel de récolte de l'herbe et la rénovation de la salle de traite.

Réaliser la mise aux normes.

Conforter l'installation avant de lancer de nouveaux projets.

## DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Charge administrative très lourde : 2 rendez-vous par semaine pendant 1 an pour mener à bien l'installation.

## Le réseau de tuteur :

Il permet aux porteurs de projet de mobiliser un agriculteur référent sur leur projet d'installation : points techniques, organisationnels... Le tuteur peut rassurer sur les orientations ou aider à s'intégrer à un territoire. Le réseau, piloté par l'ARDEAR en partenariat avec les Chambres d'Agriculture, les CIVAM, TDL et les JA, compte une soixantaine de personnes installées.

## OUTILS À REPRENDRE

### ► Foncier :

- 7 ha du grand-père
  - 24 ha au cédant
  - 9 ha à un propriétaire privé
- **39 ha achetés par Terre de Liens mis à bail à l'EARL via un BRE**
- 2 ha du siège d'exploitation achetés par l'EARL
  - 49 ha en location auprès de 6 propriétaires
- **Soit 61 ha exploités par le cédant et 26 ha de nouveaux propriétaires.**

### ► Outils :

- Matériel : 30 000 €
  - Bâtiment : 40 000 €
  - Cheptel : 57 000 €
  - Siège de la ferme (2 ha) : 15 000 €
  - Petit matériel : 2 000 €
  - Stock : 15 325 €
  - Prestation SAFER : 16 320 €
  - Frais administratifs : 5 000 €
- **Création de l'EARL à 40 000 € de capital**

→ **Installation chiffrée à 355 645 € (dont la maison - emprunt privé)**

## Intervention de Terre de Liens :

L'association Terre de Liens Normandie fait partie d'un Mouvement national dont les objectifs sont de sortir des terres du marché spéculatif et aider les femmes et les hommes à s'installer en agriculture biologique. Pour ce faire, il existe une Foncière, capable de collecter de l'épargne citoyenne et solidaire.

## Le Bail Rural à clauses Environnementales (BRE) :

Cahier des charges : Conduite selon le mode AB  
Cela a vraiment facilité l'installation.

### ► Financement :

- 6 000 € : dispositif Impulsion-Installation de la Région Normandie
- Aide des parents/héritage
- Emprunt

→ **Maison de la ferme (vétuste) : 170 000 € achetée par le couple**

## BILAN POSITIF

### Mais hâte de vacances...

« Nous sommes satisfaits de cette installation et de cette reconversion professionnelle pour Gildas. L'installation s'est faite rapidement, conduire ce projet en parallèle de la vie de famille n'a pas été de tout repos ! Et il nous reste beaucoup de travail pour aménager les bâtiments qui sont vétustes. Le soutien de la famille a été déterminant dans cette installation.

Notre objectif n'étant pas de capitaliser sur le foncier, l'intervention de Terre de Liens répond bien à notre volonté. »

## En résumé

- Le parcours d'installation a duré 13 mois entre le début de la réflexion et l'installation.
- Départ d'un éleveur, installation de 2 associés en couple (Aurore & Gildas).
- Tuilage avec le cédant : 15 jours.